

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du **25 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **15**
de votants : **19**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations :

Me GUILLAUME Monique donne procuration à Me FRANCOIS Andrée
Me MANGIN Marie-Françoise donne procuration à Me GAUTIER Marina
Mr ERBSTOSSER Laurent donne procuration à Mr DIM Lucien
Mr MANGIN Sébastien donne procuration à Mr LACOGNATA Alain

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/06/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/06/2024.

N° 75/2024 : Subvention Mairie de Charly-Oradour

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la commune de Charly-Oradour,

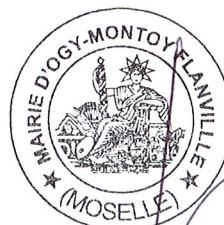
Considérant le lien fraternel entre les communes, suite au massacre d'Oradour sur Glane,

Considérant l'organisation du 80ème Cérémonie du massacre d'Oradour sur Glane ,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gilles VOITURET, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à la commune de Charly-Oradour pour l'organisation de la cérémonie commémorative du massacre d'Oradour-sur-Glane.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 25 juin 2024

Le Maire,
Eric GULINO